

PAR SDÉ

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 4 septembre 2022

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie

Tour de la bourse
800, Place Victoria
2^{ième} étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: HQT - Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022
Réplique de l'AHQ-ARQ aux commentaires du Transporteur sur les demandes de remboursement de frais

Dossier : R-4167-2021, Volet 2

N/D: 4503-66

Chère consœur,

Par la présente, l'AHQ-ARQ réplique aux commentaires d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), ceux-ci ayant été déposés le 25 août 2022¹.

En ce qui concerne les commentaires du Transporteur à l'égard des frais réclamés, l'AHQ-ARQ constate ce qui suit :

- Le Transporteur s'en remet à la discrétion de la Régie quant à la détermination de l'utilité et de la pertinence des participations ainsi que du caractère nécessaire et raisonnable des frais présentés par les intervenants;
- Le Transporteur demande respectueusement à la Régie de prendre en considération les éléments mentionnés dans sa lettre, le tout **en fonction du calendrier et du déroulement du dossier**. Or, c'est exactement ce que l'AHQ-ARQ a fait dans sa lettre du 17 août 2022², alors qu'elle a justifié son dépassement de budget de façon détaillée et probante;

¹ B-0261

² C-AHQ-ARQ-0042

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2

Laval

2955, rue Jules-Brillant
bureau 301
Laval QC H7P 6B2

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

- Le Transporteur n'a aucunement remis en question les éléments de cette justification, contrairement à ce qu'il a fait dans d'autres dossiers dans le passé. La justification de l'AHQ-ARQ du 17 août demeure donc pertinente et non-contredite.

En conclusion, l'AHQ-ARQ demande à la Régie de ne pas retenir les commentaires du Transporteur et d'approuver sa demande de frais telle que déposée.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

804494